



# Reconnaissance du permis de chasser français en Allemagne

**JACQUES BOUCHET**

ONCFS, Division du permis de chasser –  
Saint-Benoist, Auffargis (France).



Atelier de tir de précision à la carabine sur cible, l'une des cinq épreuves obligatoires pour un Français souhaitant obtenir une reconnaissance de son permis de chasser outre-Rhin.

*S'il est possible pour les chasseurs allemands de venir régulièrement pratiquer la chasse en France sans être titulaires du permis de chasser français, au travers d'une simple validation annuelle ou temporaire, ou simplement de venir passer les épreuves du permis de chasser en France, la réciprocité n'était pas forcément de mise alors que nombreux chasseurs français souhaitaient obtenir l'équivalence pour chasser outre-Rhin. Un accord a permis de remédier à cette situation déséquilibrée...*

Après de multiples contacts, échanges protocolaires et négociations avec les autorités allemandes et l'association Nature et chasse du Palatinat, menés tant par l'ONCFS que par la FDC du Bas-Rhin (67), il était admis que le permis de chasser français serait reconnu en Allemagne à la condition de compléter les exercices pratiques par une épreuve de tir avec obligation de résultat.

Cette épreuve, identique à celle réalisée par les chasseurs allemands pour l'obtention de leur permis de chasser, s'articule en cinq ateliers :

- tir de précision à la carabine, position debout, à 100 mètres, sur une cible de brocard ;
- tir de précision à la carabine, position assise, à 100 mètres, sur une cible de sanglier ;
- tir de précision à la carabine sur sanglier courant, à 50 mètres (ramené à 25 mètres, carse déroulant dans un « Cynétir » sur écran géant) ;
- tir sur plateaux roulants (rabbit) au fusil à canons lisses, à 25 mètres ;
- tir au revolver, sur une cible de sanglier, à 7 mètres.

À chacun de ces ateliers, le candidat doit obtenir un minimum de points et capitaliser au moins 60 % du maximum pour être admissible à l'ensemble de l'épreuve. C'est sur le site d'examen pratique du permis de chasser de la FDC 67, à Geudertheim, que les installations spécifiques ont été réalisées.

Elles offrent toutes les garanties de sécurité et de confort nécessaires à ces exercices de tir en situation réelle avec des armes longues de gros calibre et de poing. Une convention de partenariat lie l'ONCFS et la FDC 67 pour l'organisation humaine et matérielle de cet examen pour la reconnaissance du permis de chasser en Allemagne.

La formation initiale des candidats et les examens sont assurés et contrôlés par les agents et techniciens de l'environnement des Service départementaux (SD) du Bas-Rhin et Haut-Rhin, ainsi que par les Inspecteurs du permis de chasser (IPC), le tout encadré par la Division du permis de chasser.

Les premiers examens ont commencé en octobre 2011, au rythme de deux sessions annuelles, et le taux de réussite, malgré la qualité et la dextérité des candidats, n'avoisine que 80 %. Si, pour le moment, nous notons que la grande majorité des chasseurs intéressés par ce « bac vert » (dénommé ainsi par les chasseurs allemands) est issue des départements d'Alsace-Lorraine, nous ne doutons pas qu'il s'ouvrira très largement aux autres régions de France prochainement. ■

## Recognition of French hunting license in Germany

*If it is possible for German hunters to come and hunt in France without French hunting licence, through a simple annual or temporary validation, or simply to sit for the French hunting licence examination, reciprocity was not existing, though French hunters are very keen to hunt in Germany. An agreement has solved this unbalanced situation.*

*After multiple contacts, protocol exchanges and negotiations with the German authorities and the Palatinate Association of Nature and Hunting, by ONCFS and the departmental hunting Federation (FDC 67), it was agreed that the French hunting license would be recognized in Germany provided practical exercises are completed including a successful shooting test. This test is identical to that produced by the German hunters to obtain their license; it takes place on the FDC 67 site of hunting practice in Geudertheim.*



Dans le cadre d'une convention liant l'ONCFS et la FDC 67, c'est sur le site d'examen pratique du permis de chasser de Geudertheim que se trouvent les installations spécifiques au passage du permis de chasser allemand, dont le « Cynétir » pour l'épreuve sur sanglier courant.

© ONCFS